

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 30 01 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
Mme CABANIS
M. GARNIER
M^{me} BOISNARD
M. AUBERT
M^{me} MASSART
Mme GOUGEON
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. MOKHTARI
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} BRICE
M^{me} LEVENÉ
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LE FUR
M. LUCET
M^{me} SIMONESSA
M. CAILLARD
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER

Date de convocation : 24/01/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 29

Quorum réuni

Étaient excusés :

M. BOUFFORT a donné pouvoir à Mme LOCHOU-REGNARD.
M. PAUGAM a donné pouvoir à M. GARNIER.
M. LEMARCHAND était absent jusqu'à 20h37.
Mme LEFEBVRE-BERTIN était absente jusqu'à 20h57.

Secrétaire de séance :

Mme HERCEG-GALESNE



19/11 – 30 janvier 2023

Vœu relatif à la création d'un comité consultatif des mobilités - Présenté par les Conseillers municipaux En Action pour Pacé

Pour les trajets entre le domicile et le travail, pour se rendre à l'école, au collège, aux équipements culturels et sportifs, pour des raisons de santé, de loisirs, de praticité ou de conscience environnementale, les nouvelles mobilités sont de plus en plus plébiscitées par les Français dans les petites et les grandes villes. La loi d'orientation des mobilités publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019, transforme justement en profondeur la politique des mobilités, avec l'objectif simple de rendre les transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux, plus propres et vise 4 objectifs :

1. Sortir de la dépendance automobile
2. Accélérer la croissance des nouvelles mobilités
3. Réussir la transition écologique
4. Programmer les investissements dans les infrastructures de transport

A Pacé, les projets d'urbanisme doivent nécessairement prendre en compte cet élan, mais une réflexion globale sur les mobilités est indispensable sur tous les secteurs (ville et campagne) de la commune, y compris plus anciens, non seulement pour les relier entre eux mais aussi pour que chacun, quel que soit son lieu d'habitation, puisse trouver les aménagements et conditions adéquats pour se déplacer en sécurité et selon ses choix.

Aussi, nous proposons qu'au titre de l'article L. 2143-2 du CGCT, le prochain conseil municipal acte la création d'un comité consultatif des mobilités (transports en commun, marche à pied, vélo, partage de la voirie, covoiturage, stationnement, sécurité des déplacements quotidiens...). Cette instance regroupant élus, citoyens, associations, personnes expertes pourra être amenée à se prononcer sur toutes questions relatives aux déplacements. Elle pourra émettre des propositions et ainsi contribuer à co-construire les espaces de mobilité à l'échelle de la commune comme être consultée sur les projets portés par Rennes Métropole.

Les conseillers municipaux : Ingrid Simonessa ; Johann Caillard ; Sophie Bataille ; Loïc Le Fur ; Guillaume Lucet ; Anne-Marie Quéméner.

VOTE : Avis défavorable à la majorité absolue (24 contre ; 3 abstention ; 6 pour).

Quorum réuni 31 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,
Zlakta HERCEG-GALESNE.

Herceg



Le Maire,
Hervé DEPOUEZ.

Hervé Depouez